



REPUBLIQUE D'HAÏTI
DINEPA
Direction Nationale
de l'Eau Potable
et de l'Assainissement

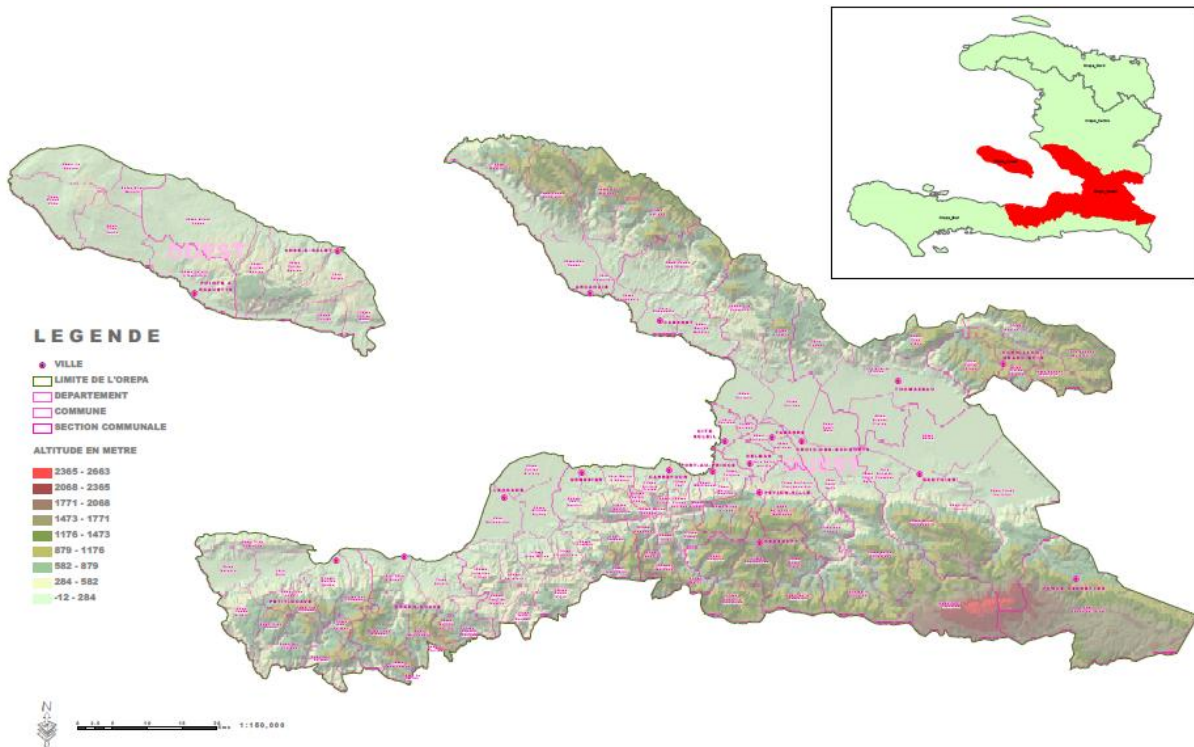
unicef



**Intermón
Oxfam**

Plan de Contingence du Secteur de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène 2012

Département : de l'Ouest



Mars 2012

Sommaire

Suivi des modifications	3
Liste des Acronymes	4
1. Introduction	5
2. Objectifs du Plan de Contingence	8
3. Aléas et vulnérabilités.....	8
4. Scénario pris en considération et hypothèses de planification.....	12
5. Coordination des acteurs du secteur EAH	14
6. Plan de réponse du secteur EAH.....	15
6.1. Capacités du secteur.....	15
6.2. Activation de l’alerte.....	15
6.3. Evaluation des besoins.....	15
6.4. Objectifs opérationnels du secteur.....	16
6.5. Gestion de l’information	21
6.6. Interventions (matrice d’actions rapides).....	23
6.7. Analyse des défis.....	25
7. Actions de préparation	26

Annex 1 : Concept DRU

Annex 2 : Termes de Référence Cellule de Crise

Annex 3 : Capacités des acteurs

Annex 4 : Grille d’évaluation DPC

Annex 5 : Fiche d’Evaluation EAH DINEPA

Annex 6 : Gestion de L’information

Annex 7 : Liste Points Focaux Projet Appui aux Maries

Annex 8 : Liste Points Focaux Départementaux DRU

Suivi des modifications

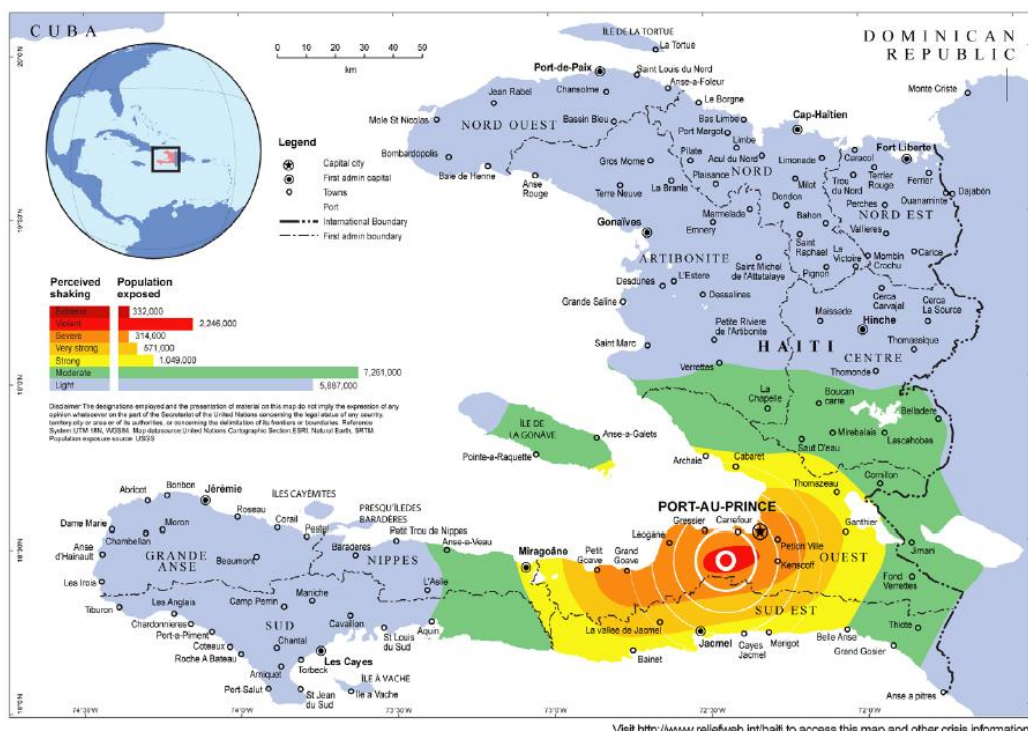
Date de la mise à jour	Nom, fonction du correcteur	Référence de la modification

Liste des Acronymes

AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et en Assainissement
CAEPA	Comité d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement Comité Départemental de la Protection Civile
COU	Centre d'Opération d'Urgence Départemental
CTE	Centre Technique d'Exploitation
DINEPA	Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
DPC	Direction de la Protection Civile Département de Réponse aux Urgences
EAH	Eau Assainissement Hygiène
GEPHA	Groupe Eau Potable Hygiène et Assainissement, de coordination d'urgence Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires (acronyme anglais) Organisation Internationale pour les Migrations
OREPA	Office Régional de l'Eau Potable et de l'Assainissement
UCCW	Unité de Coordination du Cluster WASH
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (acronyme anglais)
URD	Unité Rurale Départementale
WASH	Eau, Assainissement et Hygiène (acronyme anglais)

1. Introduction

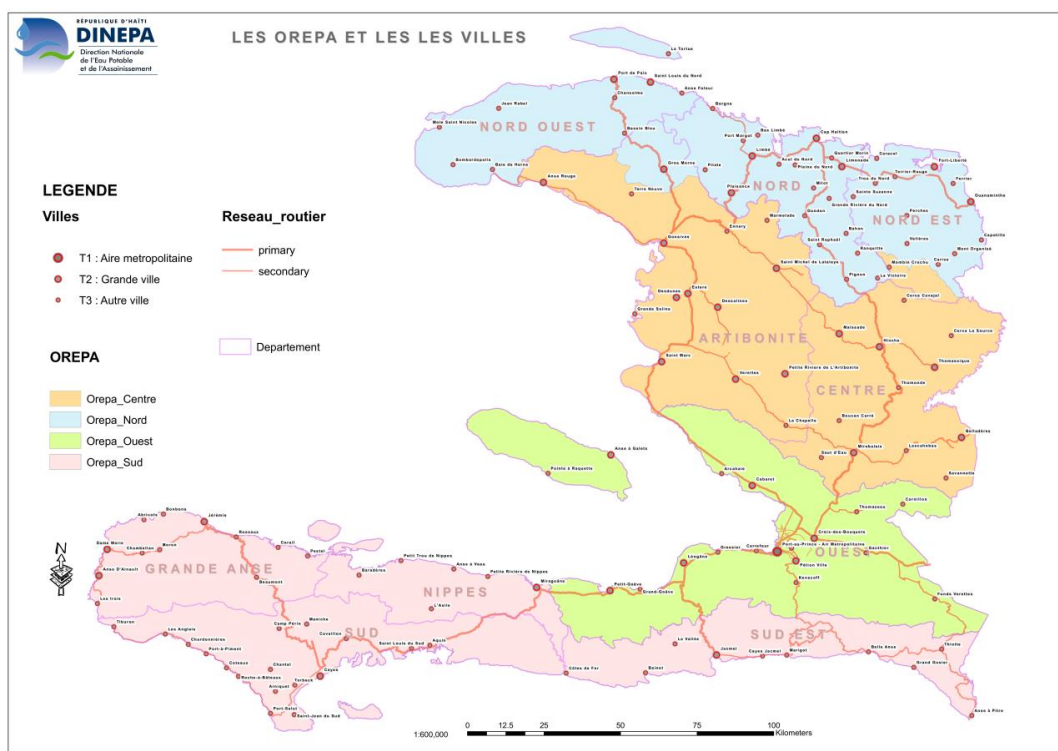
Le présent Plan de Contingence du secteur de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène 2012 a été préparé dans l'optique de renforcer les capacités de réponse du secteur à toute crise majeure affectant le Département de l'Ouest. En effet, ce département, parmi les 10 départements constituant la République d'Haïti, est celui qui a subi le plus fort impact du séisme du 12 Janvier 2010 (cf. carte), et qui concentre aujourd'hui la plus grande vulnérabilité face aux aléas naturels de par la forte concentration de la population dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, la présence des camps de réfugiés, et l'exposition importante aux risques naturels (en particulier hydrométéorologiques). Par ailleurs, la catastrophe de Janvier 2010 a entraîné l'intervention d'un nombre exceptionnel d'organisations de secours et de développement dans ce département, d'où la nécessité aujourd'hui d'améliorer la coordination des acteurs du secteur pour une réponse plus efficace à une potentielle crise.



Le développement de ce Plan de Contingence sectoriel s'inscrit dans le cadre établi au niveau national par la Direction de la Protection Civile (DPC) à travers le Plan de Contingence national de 2011. Le Plan de Contingence sectoriel départemental se base sur le scénario pris en considération dans le Plan de Contingence national, et s'intègre dans le système de coordination prévu pour la gestion d'une crise au niveau du département. Il complétera ainsi le Plan de Contingence départemental en cours de préparation par la DPC pour le département de l'Ouest. Enfin, ce Plan de Contingence sectoriel place la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA¹) au centre du processus de planification et de coordination pour le secteur.

¹ www.dinepa.gov.ht

La DINEPA est en effet l’acteur central au niveau national, départemental et communal, créée par la loi du 25 mars 2009 pour exercer le contrôle et la réglementation des systèmes d’Approvisionnement en Eau Potable et en Assainissement (AEPA). Il peut s’appuyer sur une structure décentralisée couvrant le territoire national : 4 Offices Régionaux de l’Eau Potable et de l’Assainissement (OREPA), qui supervisent les Centres Techniques d’Exploitation (CTE), en milieu urbain, et les Unités Rurales Départementales (URD), qui elles-mêmes supervisent l’action des Comités d’alimentation en eau Potable et Assainissement (CAEPA).



L’OREPA de l’Ouest a ainsi la responsabilité de coordonner l’action dans le domaine de l’Eau Potable et de l’Assainissement de 5 CTE et de 2 URD, qui couvrent l’ensemble des 20 communes composant le Département de l’Ouest (voir tableau ci-après).

CTE	Communes couvertes	URD	Communes/CAEPA couvertes
CTE RMPP (Région Métropolitaine de Port-au-Prince)	Carrefour Port-au-Prince Delmas Petion Ville Cité Soleil Tabarre	URD de la Gonave	Anse à Galets Pointe à Raquette
		URD de la Grande Terre	Archaie Cabaret Fonds Verettes Cornillon Ganthier Thomazeau Grand Goave Gressier + zones rurales des autres communes
CTE Leogane	Leogane		
CTE Kenscoff	Kenscoff		
CTE Croix de Bouquets	Croix de Bouquets		
CTE Petit Goave	Petit Goave		

Il faut cependant noter que les mandats des CTE ne concernent, actuellement, que l'accès à l'Eau Potable et que de fait, c'est la Direction de l'Assainissement de la DINEPA qui est amenée à intervenir dans les zones urbaines concernées pour coordonner les actions spécifiques pour l'Assainissement. La Promotion de l'Hygiène devrait par ailleurs être coordonnée par un département spécifique en cours de création au niveau de la Direction de l'Assainissement.

Ce Plan s'inscrit dans un processus de structuration du secteur engagé à la suite du séisme de Janvier 2010. La mise en place d'une Unité de Coordination du Cluster WASH (UCCW), avec l'appui de l'UNICEF, a permis par ailleurs d'appuyer la DINEPA pour la coordination des activités d'accès à l'eau potable, d'assainissement et de promotion de l'hygiène, dans la réponse au séisme et à l'épidémie de choléra. Cette unité de coordination a pu s'appuyer sur 4 sous-secteurs tout au long de sa mission – le Strategic Advisory Group (SAG), le sous-secteur Eau, le sous-secteur Assainissement et le sous-secteur Promotion à l'Hygiène – qui ont facilité l'échange d'informations, la répartition des tâches, la prise de décision, avec tous les partenaires engagés dans le secteur.

La mise en place d'un Département de Réponse à l'Urgence (DRU)² au sein de la DINEPA a été jugée nécessaire pour coordonner les activités de préparation et de réponse à l'urgence, à la fois de la DINEPA et des partenaires pour le secteur de l'Eau, de l'Assainissement et de la promotion à l'Hygiène. Ceci répond au besoin de poursuivre le travail de l'UCCW qui sera fermée fin 2011, et à la nécessité d'améliorer la réponse du secteur aux urgences en général. Le présent Plan de Contingence sera donc un outil au service du DRU afin de l'aider à mieux appréhender les interventions devant être menées par les acteurs nationaux et internationaux du secteur WASH, présents dans le Département de l'Ouest, pour se préparer à répondre de manière efficace et coordonnée à un événement naturel extrême.

Ce Plan de Contingence sectoriel WASH 2012 est issu d'un processus de planification mené en Octobre-Novembre 2011 par un groupe de travail regroupant des représentants de la DINEPA, de l'UNICEF, de la Direction de la Protection Civile pour le Département de l'Ouest, et de l'Unité de Coordination du Cluster WASH. L'achèvement de la rédaction de ce Plan de Contingence sectoriel ne met pas un terme au processus de planification qui devra perdurer, sous la supervision du DRU et avec l'aide de ses partenaires, à travers la mise à jour régulière du document, l'organisation d'exercices de simulation, la formation du personnel de la DINEPA à une action coordonnée en temps de crise, ou la poursuite d'activités de préparation avec tous les partenaires concernés.

² Voir "concept note" du DRU en annexe 1

2. Objectifs du Plan de Contingence

L'objectif global du Plan de Contingence sectoriel est de réduire l'impact d'un événement extrême sur la population du Département de l'Ouest, en favorisant une réponse du secteur de l'Eau Potable, de l'Assainissement et de l'Hygiène, coordonnée et en temps réel.

Les objectifs spécifiques de ce Plan de Contingence sont, entre autres :

- Définir les procédures d'opération d'urgence, gestion des informations, et abris provisoires pour le secteur en cas d'urgence ensemble avec la DPC et le reste des partenaires humanitaires (Croix-Rouge, ONG, etc.)
- Définir le rôle du Département de Réponse aux Urgences (DRU) de la DINEPA pour la coordination des urgences du secteur de l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène, notamment en relation avec les structures territoriales de la DINEPA (OREPA, CTE, URD) et la Direction de l'Assainissement.
- Avoir un aperçu des capacités et une cartographie des différents acteurs du secteur WASH dans la gestion de la réponse à une crise, pour le département de l'Ouest.
- Identifier à l'avance les besoins et moyens humains et logistiques nécessaires pour la réponse à apporter dans le secteur.

Il est aussi attendu que ce Plan de Contingence sectoriel serve de référence au DRU pour répliquer le processus de planification dans les 9 autres départements du pays et faciliter une stratégie de préparation nationale du secteur.

3. Aléas et vulnérabilités

Le **Plan de Contingence National 2011** identifie l'aléa cyclonique – avec ses effets directs tels que les forts vents, les fortes pluies ou les marées de tempêtes, et indirects tels que les inondations, les éboulements et les glissements de terrain – comme ayant la plus forte probabilité d'occurrence au niveau du pays. De même, le Plan de Contingence en préparation pour le Département de l'Ouest se concentre sur ce scénario.

Il est d'autant plus justifié de prendre ce risque en considération pour le Plan de Contingence sectoriel du Département de l'Ouest que d'après le Plan de Contingence National 2011, il s'agit du 4^{ème} département le plus exposé aux cyclones (après les départements du Sud, de Grande Anse et du Sud-est), et qu'il est le département ayant la plus forte exposition aux inondations.

Par ailleurs, le risque de catastrophe est une combinaison de l'exposition à l'aléa, de la vulnérabilité et de la capacité à faire face à ce dernier (cf. encadré page suivante). Le risque cyclonique est donc d'autant plus important dans le département de l'Ouest qu'en plus d'une forte exposition à l'aléa cyclonique (à ses effets directs et indirects), il est particulièrement vulnérable.

La forte densité de population dans le département (en particulier dans la zone métropolitaine), des infrastructures dégradées ou insuffisantes (réseau d’eau potable, canaux, routes, infrastructures d’assainissement) et la présence des camps de réfugiés suite au séisme de Janvier 2010 sont trois des principaux facteurs de vulnérabilité qui renforcent le risque cyclonique pour le département.

La réduction de ces vulnérabilités (V) est un travail de long terme qui doit être considéré au plus haut niveau de l’état afin de permettre le renforcement de la résilience des populations en cas d’évènement naturel extrême. Le secteur WASH y est associé via l’amélioration continue du réseau d’eau potable et d’assainissement, la promotion de l’hygiène, et le renforcement des capacités du secteur en général.

A noter que la situation WASH reste précaire en Haïti étant donné que la couverture est loin d’être universelle et que des facteurs à risques, tels que l’eau stagnante, la mauvaise évacuation des déchets solides, les pratiques d’hygiène faibles, subsistent. La dernière enquête de provision des services dans les camps d’hébergement provisoires a par ailleurs montré que les principaux indicateurs y étaient en baisse...

Le renforcement de la coordination du secteur, par la mise en place notamment d’un Plan de Contingence sectoriel, contribuera directement au renforcement des capacités (Cr) des acteurs départementaux pour répondre aux besoins des populations affectées de manière plus efficace afin de limiter l’impact de la crise.

En parallèle, une meilleure connaissance de l’Aléa (A) permettra d’améliorer l’identification des vulnérabilités dans le Département de l’Ouest, qu’elles soient structurelles, sociales, économiques ou environnementales, et donc d’orienter à la fois (i) les activités de réduction des vulnérabilités (à travers des programmes de développement ciblés), et (ii) les activités de préparation.

$$D = \frac{A \times V}{Cr}$$

D: désastre – rupture grave du fonctionnement d’une communauté ou d’une société impliquant d’importants impacts et pertes humaines, matérielles, économiques ou environnementales que la communauté ou la société affectée ne peut surmonter avec ses seules ressources.

A : aléa – phénomène dangereux, activité humaine ou condition pouvant causer des pertes de vies humaines, des blessures ou d’autres effets sur la santé, des dommages aux biens, des pertes de moyens de subsistance et des services, des perturbations socio-économiques, ou des dommages à l’environnement.

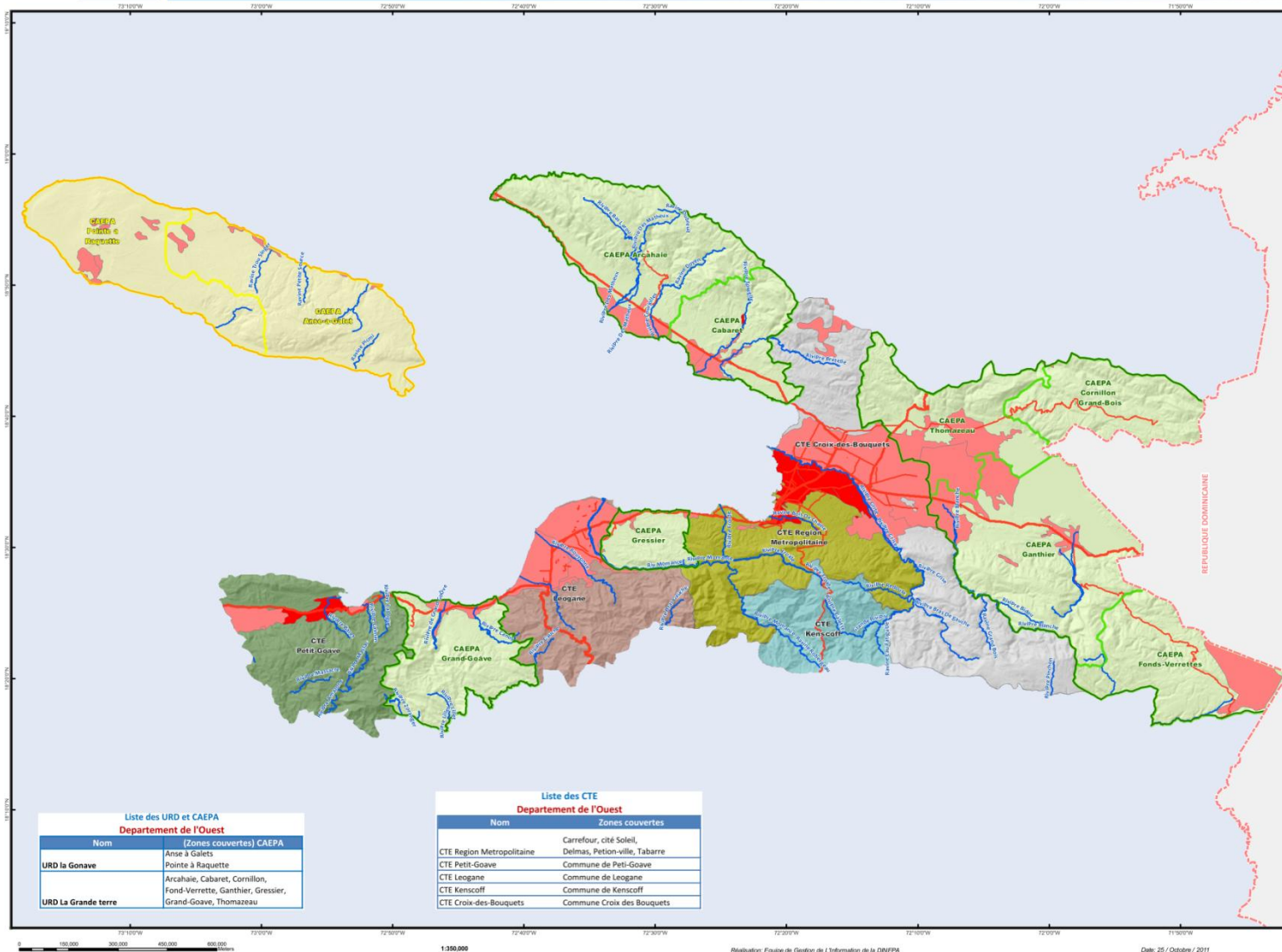
V : vulnérabilité – peut être structurelle (localisation de l’habitat, structure du bâti, densité), sociale (démographie, genre, éducation, accès à l’information), économique (qualité des infrastructures, capacités financières à absorber l’impact), ou environnementale (accès à l’eau, qualité de l’environnement).

Cr : capacité de réponse - La capacité des personnes, des organisations et des systèmes, en utilisant les compétences et les ressources disponibles, à faire face et à gérer des conditions difficiles, des situations d’urgence ou de catastrophes.

On peut d'ores et déjà s'appuyer sur la carte de l'aléa inondation pour le Département de l'Ouest (cf. page suivante) pour définir plus précisément le cadre d'action du Plan de Contingence sectoriel WASH et notamment son scénario et ses hypothèses de planification.



CARTE DES ZONES INONDABLES
DEPARTEMENT DE L'OUEST



LEGENDE

Reseau hydrographique
Principale

Routes
type
Nationale
Départementale

URD Ouest
La Goave
La Grande Terre

CAEPA Ouest
La Goave
La Grande Terre

CTE Ouest
CTE Croix-des-Bouquets
CTE Kenscoff
CTE Leogane
CTE Petit-Goave
CTE Region Metropolitaine

Zones inondables *
Priorité
1
2

* Comme identifié par la DINEPA, basé sur les données suivantes: Bas-fonds marécageux, Marécage lagunaire à mangroves, Plaines maritimes, plaines uniformes et Vallées fluviales et terrasses d'alluvions de la coupe Géomorphologie.

Projection de la carte: Transverse Mercator
Datum: OCS WGS 84
Unité: Mètre
Source des données: Diraps, CNGS, Open Street Map



Liste des URD et CAEPA
Département de l'Ouest

Nom	(Zones couvertes) CAEPA
URD la Goave	Anse à Galets Pointe à Raquette
URD La Grande terre	Arcahaie, Cabaret, Cornillon, Fond-Verrette, Ganthier, Gressier, Grand-Goave, Thomazeau

Liste des CTE
Département de l'Ouest

Nom	Zones couvertes
CTE Region Metropolitaine	Carrefour, cité Soleil, Delmas, Petion-ville, Tabarre
CTE Petit-Goave	Commune de Petit-Goave
CTE Leogane	Commune de Leogane
CTE Kenscoff	Commune de Kenscoff
CTE Croix-des-Bouquets	Commune Croix des Bouquets



1:350,000

Réalisation: Equipe de Gestion de L'Information de la DINEPA

Date: 25 / Octobre / 2011

4. Scénario pris en considération et hypothèses de planification

Description de la situation attendue	
<ul style="list-style-type: none"> • Une tempête tropicale de catégorie IV, accompagnée de pluies diluviennes pendant 6 jours, affecte sévèrement le département de l'ouest. • Les rivières Bretelle, Grise, Zorangé, Momance, Rouyonne, Matheux, Pitti, La Digue, Grand Ravine, et des ravines sèches sont en crues causant des inondations au niveau de 14 communes du département (<i>voir la carte des zones inondées</i>). • Les zones côtières et l'île de la Gonâve sont fortement frappées par des houles cycloniques et des marées de tempête ont provoqué la destruction de maisons et de routes. • La mer est agitée et la navigation interdite pendant dix jours. 	
Dégâts potentiels au niveau du département de l'Ouest	
BILAN HUMAIN	<ul style="list-style-type: none"> • Près de 90,000 personnes sont évacuées (à partir des camps de réfugiés et des maisons affectées directement): 45,000 personnes sont hébergées en abris provisoires, 25,000 personnes chez l'habitant et 20,000 personnes dans des camps réaménagés. • On a dénombré 300 cadavres, 175 blessés et 60 personnes sont portées disparus.
DEGATS SUR L'HABITAT	<ul style="list-style-type: none"> • Environ 20 sites d'hébergement sont détruits à cause des inondations et forts vents. 1,500 maisons sont détruites ou endommagées par les inondations et forts vents près de 7,500 maisons endommagées.
INFRASTRUCTURES ELECTRIQUES ET COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> • 30 % des infrastructures électriques et de communication au niveau des communes de Port au Prince, Petit Goave, Léogane, Pétion-Ville sont endommagées à cause de ruptures de réseaux.
INFRASTRUCTURES ROUTIERES	<ul style="list-style-type: none"> • Eboulement sur la route du Canapé vert, route de Bourdon est coupée au niveau de Marcadieu, éboulement et glissement de terrain au niveau de Montana (zones fragilisées par le séisme). • Inondation de la route de Tabarre • Route Nationale # 1 coupée en plusieurs endroits : au niveau du pont de Cabaret, Drouillard, • route nationale #2 au niveau du pont la Rouyonne, tronçon de route Léogane Grand Goave affecté par le tremblement de terre est complètement défoncée, éboulement sur le Morne Tapion, • Route nationale #4 effondrement du pont de Ganthier, montée du lac Azuei • Route conduisant à Fond Verrettes est coupée au niveau de Thomand, • Pont sur la rivière Bretelle à Cabaret est hors de service. • Anse à Galet et Pointe à raquette sont inaccessibles à cause de la marée. Les routes intérieures défoncées et embouées.

INFRASTRUCTURES SANITAIRES ET EDUCATIVES	<ul style="list-style-type: none"> • l'hôpital de Petit Goave est inondé et l'hôpital de Grand Goave est emporté par les eaux. Les centres de santé de Léogane inondés... • 18 centres de santé affectés dans le département
INFRASTRUCTURES HYDROAGRIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • les infrastructures hydro-agricoles au niveau des communes de Cabaret, Arcahaie, Léogane, Petit Goave, Fonds Verrettes endommagées.

Conséquences humanitaires et en infrastructures sociales et productives

- Besoin d'accès aux services de base – eau potable, nourriture, éducation, santé – (1) dans les différents abris provisoires, (2) dans les communautés victimes et (3) dans les camps en général
- Augmentation du risque épidémique des différentes maladies infectieuses et aggravation des malades atteints de pathologies débilitantes
- Dégradation des moyens économiques et sociaux de la population locale : route, piste, ponts, écoles, centres de santé
- Inondation et ensablement des terrains agricoles
- Inondation de la ville, de Cabaret, Léogane, Plaine du Cul de sac, Petit Goave, Cité Soleil, Pernier, Carrefour, des glissements de terrain dans la région métropolitaine (Carrefour Feuilles, Jalousie) et des affaissements dans les zones calcaires.

Ce scénario se réfère à la stratégie identifiée dans le Plan d'Evacuation des populations se trouvant dans les abris de toiles (CDPC de l'Ouest, Août 2010) qui considère que la population vivant dans les camps et potentiellement affectée par le cyclone (en particulier par les inondations) évacuera (entre 48h et 6h avant l'impact) soit vers des abris provisoires, soit chez l'habitant, ou pourra être réinstallée dans des camps sécurisés. De même, nous prenons comme hypothèse que les personnes affectées de manière directe par le cyclone (mais n'étant pas initialement dans des camps) pourront être évacuées soit vers les abris provisoires ou chez l'habitant.

Du fait de l'évolution actuelle de l'épidémie de choléra (apparue dans le pays à l'Automne 2010), le présent Plan de Contingence identifie aussi des actions spécifiques pour la réponse au choléra, intégrées dans la réponse apportée à la crise cyclonique au niveau du département (exemple : distribution de kits "choléra" dans les abris provisoires, renforcement des mesures de désinfection dans les latrines des camps sécurisés, actions spécifiques de promotion à l'hygiène, etc.). Cependant, pour la gestion plus globale du choléra (définition de zones prioritaires d'intervention, actions dans les Centres de Traitement du Choléra, coordination avec le MSPP), il faut se référer à la Stratégie Sectorielle de Réponses à l'Epidémie de Choléra de la DINEPA, du 18 Novembre 2010.

La prise en compte de la situation particulière des camps et l'intégration de la gestion de l'épidémie de choléra lors d'une crise de type cyclonique, confirme la nécessité d'une approche coordonnée de la réponse à apporter pour l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et pour la promotion de l'Hygiène, tant en milieu urbain que rural.

5. Coordination des acteurs du secteur EAH

La coordination des acteurs du secteur de l’Eau Potable et l’Assainissement est de la responsabilité de la DINEPA ; en situation d’urgence, le Directeur Général de la DINEPA peut décider de convoquer la cellule de crise (Voir annexe 2 pour plus de détails sur la composition de la cellule de crise). Le Responsable du DRU est en lien permanent avec le représentant du DRU au COUD.

La cellule de crise, selon la magnitude de la situation peut activer le « Groupe Eau Potable, Hygiène et Assainissement de Coordination d’Urgence» (Groupe EPAH).

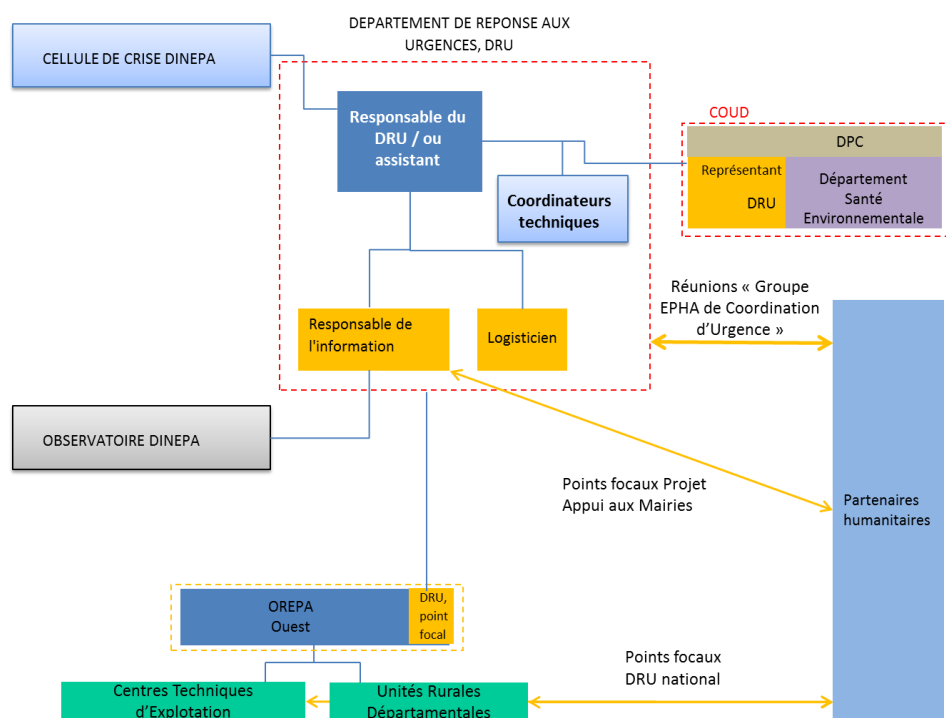


Tableau 1 : Organisation de la réponse aux urgences dans le secteur

Le Groupe EPAH est le groupement de tous les partenaires humanitaires qui travaillent dans le secteur organisé sur le leadership de la DINEPA. La DINEPA gère l’urgence à travers le DRU. Selon la magnitude de l’urgence la DINEPA pourra faire appel à UNICEF pour collaborer dans les activités de coordination. UNICEF pourra apporter son appui à travers ses cadres qui peuvent mettre leur expérience au niveau de l’unité de coordination du DRU.

Dans le cas où le Groupe EPAH serait activé, le Groupe sera coordonné par le Responsable du DRU ou par son Assistant. Le DRU compte pour la coordination sur un responsable de l’information et un logisticien. Le responsable de l’information pourra être appuyé par le personnel de l’Observatoire.

Le Groupe EPAH coordonne les acteurs humanitaires à travers les réunions organisées avec une fréquence variable, selon les circonstances. Sur le terrain, les partenaires humanitaires

doivent coordonner leurs actions avec les points focaux urgences, ceux du Projet d'Appui aux Mairies ou ceux du DRU. Ces points focaux sont du personnel des CTE et des URD.

- La cellule de crise peut bénéficier de l'appui de trois référents techniques (Eau Potable, Assainissement, Promotion de l'Hygiène) pour coordonner les activités dans ces domaines respectifs.
- Un Point Focal du DRU au niveau départemental appuie la coordination des activités des CTE et des URD et rend compte à la cellule de crise des interventions menées.
- Les groupes de travail EPAH peuvent être considérés par la DINEPA pour la coordination des activités sur le terrain, et l'interaction avec les autres secteurs (santé, logistique).

6. Plan de réponse du secteur EPHA

6.1. Capacités du secteur

L'analyse des capacités du secteur est un élément clé du Plan de Contingence puisqu'il permet d'avoir une idée claire des moyens humains, matériels et financiers disponibles pour une réponse à une urgence. (voir Annexe 5). Les capacités du secteur sont celles de la DINEPA et des partenaires pour la réponse sectorielle.

6.2. Activation de l'alerte

La mise en alerte du secteur EPHA sera effectuée par la DPC qui demandera au point focal du DRU au COUD d'activer l'alerte. Les procédures de déclenchement d'une situation de crise sont, au niveau national, détaillées dans le Plan de Contingence national 2011. La DINEPA sera représentée au COUD par le point focal du DRU au niveau de l'Ouest.

Lors de l'activation de l'alerte du secteur, le DRU envoie un message à l'OREPA Ouest et aux partenaires du secteur afin que tout le monde soit prêt pour réagir. L'OREPA et les partenaires seront amenés à renvoyer au DRU un statut à jour de leurs capacités en ressources humaines, matérielles et financières.

La DINEPA met à disposition de la DPC la liste des personnes déjà formés et disponibles pour faire partie des équipes d'évaluation rapide (URD, CTE, structure de coordination municipale, ONG du secteur, etc...).

6.3. Evaluation des besoins

La DPC dispose d'une fiche multi sectorielle d'évaluation des dégâts et des besoins (Annexe 4) dans les premières 72h après l'urgence.

La fiche standard d’évaluation des dégats sectorielle de la DINEPA pour une évaluation approfondie des dégâts et des besoins, après 72h, sera utilisée si l’évaluation multi-sectorielle a identifié des besoins EPHA dans les zones touchées. (Annexe 5).

6.4. Objectifs opérationnels du secteur

Les objectifs opérationnels des acteurs du secteur de l’Eau, de l’Assainissement et de l’Hygiène, pour la réponse à une crise ont été définis dans le Cadre Strategique Operationel du Cluster WASH.

Sous-secteur	Accès à l’eau potable	Commentaires
Orientation stratégique	Favoriser l'approvisionnement en eau, le plus tôt possible après une catastrophe, et viser à garantir des alternatives durables à l'accès à l'eau potable.	
Objectif spécifique	Hommes, femmes et enfants, incluant les personnes avec des handicaps, touchés par la catastrophe, ont un accès à l’eau potable sécurisé pendant la durée de l’urgence.	Les personnes concernées, auront été identifiées lors des évaluations préliminaires d’urgence. Toutes les personnes touchées par la catastrophe ne sont pas dans une situation de manque d’accès à l’eau.
Objectif opérationnel	Un protocole de surveillance de la DINEPA permet d’assurer le suivi et le contrôle qualitatif et quantitatif, de la réponse WASH d’urgence.	Ce protocole permet de confronter les informations de l’évaluation rapide d’urgence (les besoins) et les données de réponse relatives à l’approvisionnement en eau (couverture des besoins).
Pratiques et principes opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer aux personnes affectées une quantité minimale de 2,5 litres d’eau potable par jour et par personne les 5 premiers jours après l’urgence, puis un minimum de 10 litres d’eau par jour et par personne ; - Assurer que chaque famille dispose du matériel nécessaire pour la collecte et le stockage d’eau ; - Assurer que les points d’eau et les systèmes d’approvisionnement en eau sont entretenus de manière à ce que des quantités appropriées d’eau soient disponibles constamment ou à intervalles réguliers. 	Les normes ci contre proposees sont les minimums requis qui ont été définis en fonction des capacités réelles opérationnelles, mais les normes relatives aux besoins en eau pour satisfaire les besoins fondamentaux en eau (7.5/15l par jour) devront être respectées dans toute la mesure du possible. Dans le cas d’une amélioration de l’approvisionnement d’eau entre l’avant catastrophe et la réponse à la catastrophe, nous devons tendre à un maintien durable de ces conditions.
	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les points d’approvisionnement en eau potable dans les zones touchées par la catastrophe* doivent subir un contrôle qualité. Les résultats seront transmis à la DINEPA. Cf. protocole de surveillance de la DINEPA. 	<p>*Les zones affectées, sont les zones référencées par l’enquête WASH préliminaire.</p> <p>Le protocole de surveillance définit les</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Les résultats de l’analyse de l’eau des ménages doivent être partagés avec les ménages / communautés. - La fourniture de système de traitement de l’eau à domicile (Aquatabs, etc.) doit être accompagnée d’activités IEC appropriées et proportionnées qui devraient inclure la distribution de brochures explicatives et des explications verbales. - Les constructions et travaux de nature permanente (ex. forages, réservoirs, château d’eau etc.) doivent être réalisés avec l’accord préalable de la DINEPA. - Tous les travaux d’infrastructures doivent être accompagnés d’une formation appropriée, de fourniture équipements et outils pour la maintenance, d’un système de recouvrement de coûts partiels pour les réparations futures et la maintenance générale par le biais des Comités Eau- Assainissement et la mobilisation des utilisateurs. 	<p>normes qualité minimum qui autorisent l’utilisation des points d’eau.</p> <p>Les messages de communication relatifs à la qualité de l’eau et au traitement de l’eau domiciliaire sont disponibles dans le protocole de surveillance de la DINEPA.</p> <p>Le protocole de surveillance de la DINEPA régit les constructions permanentes WASH. Sans autorisation de la DINEPA tout ouvrage durable WASH est interdit.</p> <p>Les Comites Eau et Assainissement doivent être formes selon les recommandations de la DINEPA, et doivent être enregistrés, ou du moins dans un premier temps, référencés auprès de la DINEPA.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures de la chloration de l’eau a domicile : Dans le cas ou les familles ont l’incapacite de faire le traitement de leur eau de boisson possibilite de faire : - des /instructions d’usage aux méthodes de traitement d’eau domiciliaire (bouillit, chlorée...) - des distributions de produits pour le traitement de l’eau à domicile (un mois, 5 personnes 5l./p jour) 	<p>Les normes relatives aux taux de CRL dépendent de la situation sanitaire (période épidémique élevée...), le protocole de surveillance de la DINEPA précise les taux à respecter.</p>

Sous secteur	assainissement	
Orientation stratégique	<p>Favoriser l’accès à des structures sanitaires adaptées, le plus tôt possible après une catastrophe, et viser à garantir des solutions durables.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Maintenir et améliorer les infrastructures d’assainissement existantes. 2. Appliquer une approche de toilettes communautaires, dans les lieux publiques, quartier, zone de regroupement... 3. Renforcer la collecte des déchets dans les 	

	zones affectées.	
Objectifs spécifiques	<p>Tous les hommes, femmes et enfants, incluant les personnes avec des handicaps, ont accès à des installations sanitaires sécurisées.</p> <p>Un protocole de surveillance de la DINEPA permet d'assurer le suivi et le contrôle qualitatif et quantitatif, de la réponse WASH d'urgence.</p>	
Pratiques et principes opérationnels	<p>Généralités pour les zones affectées (quartiers, abris provisoires, camps de déplacés, villages...)</p> <p>:</p> <ul style="list-style-type: none"> - - - Dans la phase initiale d'une catastrophe, avant la construction de toilettes, il peut être prévu de délimiter une zone de défécation à condition d'assurer la gestion et l'entretien du site. - Après cette phase, les personnes touchées par la catastrophe ont des toilettes adéquates suffisamment proches de leurs logements pour leur permettre un accès rapide, sécurisé, en tout respect de leur dignité, à tout moment du jour et de la nuit (50m du lieu d'habitation). - Le nombre maximum d'utilisateurs par toilettes et de 20 personnes, en cas extrême 50 personnes peuvent utiliser la latrine mais le plus tôt possible le nombre doit être réduit à 20. - Une séparation homme/femme est prévue. - Les constructions de latrines doivent être faite à 30m minimum d'un point d'eau et 1.5m minimum au-dessus du niveau hydrostatique. - Les utilisateurs (en particulier les femmes) et les groupes vulnérables- personnes blessées, handicapées et les gens âgés- sont consultés sur la conception des latrines. - Prévoir le drainage des eaux usées pour éviter les eaux stagnantes. - Fournir le matériel pour le nettoyage des infrastructures. - Fournir le matériel et produits pour l'entretien des infrastructures. - L'évacuation sécurisée des excréments devrait être pratiquée quel que soit les moyens 	

	<p>d'évacuation (ex. sachets en plastique) La contamination de l'environnement par le déversement sauvage des camions de vidange doit être évitée. L'élimination finale des excréments doit éviter d'exposer la population aux risques de santé publique. Les entreprises doivent utiliser uniquement les sites d'élimination finale désignés par la DINEPA.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les infrastructures sont conçues en accord avec les standards DINEPA. - Les travailleurs impliqués dans la gestion, la vidange, le transport, le traitement ou l'élimination des excréments doivent être pourvus de vêtements de protection, d'outils et informés sur des questions de santé et de sécurité. - Là où les propriétaires l'autorisent, le matériel temporaire (feuilles en plastique) est amélioré et remplacé par des matériaux plus durables, comme des feuilles galvanisées / contreplaqués (<i>plywood</i>) en préparation à la prochaine saison cyclonique. Les superstructures doivent être solidement fixées au sol, reliées avec des lanières résistantes aux cyclones. 	
	<p>Spécificités pour les abris provisoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir 1 toilette pour 50 utilisateurs. - fournir 1 douche pour 50 utilisateurs 	
	<p>Dans les camps réaménagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fournir 1 toilette pour 4 familles - 50 m de distance par rapport aux utilisateurs les plus éloignés. - fournir 1 douche pour 4 familles. 	

Sous-secteur	Promotion de l'hygiène	Commentaires
Orientation stratégique	Contribuer à la réduction des risques de maladies liées à l'eau, incluant les pathologies vectorielles, en mettant en œuvre les activités appropriées devant mener à l'adoption de pratiques d'hygiène sûres, à grande échelle.	
Objectif spécifique	Tous les hommes, les femmes et les enfants incluant les personnes avec des handicaps, affectés par le désastre, ont les moyens et les connaissances pour adopter des pratiques	

	<p>d'hygiène appropriées.</p> <p>Un protocole de surveillance de la DINEPA permet d'assurer le suivi et le contrôle qualitatif et quantitatif, de la réponse WASH d'urgence.</p>	
<p>Pratiques et principes opérationnels</p>	<p>Mettre en place des campagnes de promotion à l'hygiène au niveau des zones affectées, et donner les moyens de les mettre en pratique.</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> - fournir 2 conteneurs de 10 ou 20 litres avec couvercle (Jerrycan ou seau avec couvercle) par famille. - fournir kit d'hygiène : 100 gr de savon par personne et par mois; 2.5 kg. savon lessive; 2 x serviettes, 1x safety pin (pack de 12), 1x washing line 10m, 2 x sanitary towel (disposable pack of 20); 4 x toilet paper biodégradable rolls. - 1 station de lavage de mains pour 5 latrines - fournir 1 poubelle de 100 litres pour les déchets solides pour 10 familles <p>Quand l'accès le permet, le ramassage régulier devrait être effectué sur le site. Dans le cas contraire, le transfert des déchets hors du site devrait être arrangé.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'eau potable devrait être traitée de façon effective et appropriée (chlorée ou bouillie) et stockée de manière sécuritaire dans des récipients à bouche étroite ou avec couvercles. 2. Le savon devrait être distribué et régulièrement réapprovisionné dans les familles bénéficiaires. 4. Promotion le lavage des mains avec du savon à des moments critiques 5. Fourniture de matériel : Matériels (IEC) d'Information, d'Education et de Communication (au moins de deux manières différentes) 6. Promotion à l'Hygiène parmi la population locale <ul style="list-style-type: none"> - Communication de messages clés utilisant les méthodes appropriées (Groupe focal de discussion, théâtre, chanson etc.) et outils (matériel IEC) - Mobilisation pour la préparation à l'urgence - Sensibiliser sur la prévention et la gestion des diarrhées 	

	8. S’assurer que les installations de lavage des mains contiennent de l’eau et du savon 10. Les efforts à la promotion de l’hygiène devraient utiliser des médias populaires (spectacles de marionnettes et théâtre) et s’inscrire dans un cadre de multimédia plus large « connaissances, attitudes et pratiques » (CAP) et dans des programmes communautaires d’éducation de base 11. Les activités de promotion de l’hygiène dans les écoles doivent être prises en compte dans les efforts plus larges de promotion à l’hygiène	

6.5. Gestion de l’information

La gestion de l’information englobe l’ensemble des activités de support à la coordination sectorielle encheminées à la collecte et traitement des données, analyse et partage des informations en référence aux besoins, activités et lacunes de l’action humanitaire. Elle inclue aussi des autres tâches d’appui à la coordination comme le maintien des listes des contacts. La disponibilité d’information pertinente et mise à jour est reconnue comme un élément essentiel pour une coordination efficace dans le cadre d’une urgence.

La gestion de l’information est de la responsabilité de l’équipe de gestion de l’information du DRU. L’équipe doit rester en contact étroit avec le coordonateur du DRU, qui est son supérieur hiérarchique, aussi bien que avec la DPC, l’OREPA de l’Ouest, OCHA et les partenaires du secteur.

Le DRU compte sur une personne responsable de la gestion de l’information qui travaille en appui au coordinateur du DRU dans la cellule de crise. Selon la magnitude de l’urgence, le responsable de gestion de l’information du DRU sera appuyé par le personnel spécialisé dans les urgences qui travaillent au sein de l’Observatoire National de la DINEPA établissant l’équipe de gestion de l’information. Le détachement du personnel urgentiste de l’Observatoire au DRU sera fait de commun accord entre le directeur du DRU et le directeur de l’Observatoire selon les besoins de la coordination humanitaire.

Le responsable de l’équipe sera la personne désignée par le coordinateur du DRU selon des critères d’expérience, connaissances et aptitudes de gestion de l’équipe. L’équipe doit être formée de façon idéale par 4 personnes qui doivent travailler toujours dans le même bureau pour assurer qu’ils se coordonnent entre eux. Dans aucun cas l’équipe doit être disséminée entre les différentes instances de coordination. Les tâches des différents membres de l’équipe sont décrites à Annex 6:

La collecte des données est basée sur des enquêtes de terrain à travers des représentants de la DINEPA du Projet d’appui aux Mairies, Techniciens Municipaux, etc., aussi bien que sur la collecte des informations auprès des partenaires par rapport à leurs activités. Dans la plus

part des cas les deux types de données devront être combinés pour atteindre les niveaux d’information requise par la coordination.

Les indicateurs à utiliser seront définis par le coordinateur du DRU selon le type et la magnitude de l’urgence. Ils devront être consensuels avec l’équipe de gestion de l’information pour assurer qu’ils sont réalistes par rapport à la capacité de collecte d’information de l’équipe.

Les 9 indicateurs figurent sur le Cadre Stratégique Opérationnel du cluster WASH de Juillet 2010 peuvent servir comme point de départ :

Sous-secteur	eau
Indicateurs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accès à l’eau : pourcentage de la population dans les abris provisoires, dans les quartiers affectés et dans les camps réaménagés, ayant accès à 10 litres d’eau potable par personne et par jour 2. Qualité de l’eau : pourcentage des sites où la distribution des points d’eau, ravitaillés par camions citernes, rencontre les standards nationaux concernant la qualité de l’eau (chlore résiduel)
Sous-secteur	assainissement
Indicateurs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de personnes par latrine en usage 2. Nombre de personnes par douche en usage 3. Pourcentage de sites où les déchets solides sont collectés et éliminés régulièrement. 4. Pourcentage de sites démontrant de la défécation à ciel ouvert. 5. Nombre de facilités WASH qui sont accessibles (latrines, douches, points d’eau)
Sous-secteur	Promotion de l’hygiène
Indicateurs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourcentage de sites avec un nombre adéquat de postes de lavage des mains fonctionnels (eau et savon disponibles) 2. Pourcentage des hommes, des femmes et des enfants qui peuvent prouver la connaissance des pratiques d’hygiène déterminantes. 3. Pourcentage de sites avec des activités continues de promotion à l’hygiène utilisant des promoteurs entraînés.

6.6. Interventions (matrice d'actions rapides)

	Activité	Responsable	Commentaires
- 72h Pré alerte 1	La direction Générale active la cellule de crise de la DINEPA	DG	En coordination avec la direction des opérations régionales.
	DRU alerte départements de la DINEPA et les partenaires du secteur pour une mobilisation du staff et pour recevoir l'information à jour sur stocks disponibles pour la réponse	Responsable du DRU	Communication avec directeur OREPA concerne. Téléphone.
	DRU vérifie la liste des Abris Provisoires avec DPC	Responsable du DRU	Coordonner avec DPC pour vérifier liste/
	DRU collecte l'information de besoins des Abris Provisoires et planifient l'équipement minimal en EPA;	Responsable info DRU / Responsable de projet	Coordonner avec DPC/OIM.
	DRU vérifie la liste des contacts de chaque organisation (répertoire de crise)	Responsable de l'information	Consulter base de données existant et vérifier/actualise
	DRU diffuse messages clés de sensibilisation pour tous les partenaires (intégrant message contre le choléra) et rediffusion du Plan de Contingence	Responsable de l'information	En coordination avec département de communication de la DINEPA
- 48 h Pré alerte 2	- DRU coordonne activités EPAH de préparation de la DINEPA (stockage d'eau et moyens de chloration, vérification des études de l'état de vulnérabilité des réseaux d'EP et enquête sur les stocks disponibles pour réponse)	Responsable de CTE, URD	Coordination avec directeur OREPA
	DRU organise l'équipement minimal des abris provisoires avec partenaires intéressés.	Responsable de Project	Avec responsable de l'information et responsable de logistique
- 24h Alerte 1	DRU envoie le point focal au COUD	Responsable de DRU	Assister au COUD
	Supervision du pre-positionnement des stocks de la DINEPA en fonction des zones vulnérables;	Responsable logistique	En coordination avec point focal DRU départemental
	Information aux partenaires sur l'évolution de la situation et centralisation des informations sur la préparation d'urgence	Responsable de l'information	Téléphone, mail, internet, SMS
	OREPA : pre-positionne de l'équipement d'intervention au niveau des CTE/URD	Point Focal DRU à niveau départemental	Coordination avec directeur CTE, URD.
	- CTE/URD : communique avec mairies dans leurs zones d'intervention pour se tenir prêt	Directeur CTE, URD	
	DRU organise les équipes d'évaluation rapide pour appuyer la DPC et partage ces listes avec la DPC	Responsable du DRU	CTE, CAEPA, Projet Appui aux Mairies, Techniciens Municipaux

-6h Alerte 2	Cellule de crise mobilisée, staff DINEPA en stand by		
- 0-72h	- DPC mène une évaluation multisectorielle avec l'appui du personnel de la DINEPA	Responsable du DRU	CTE, CAEPA, Projet Appui aux Mairies, Techniciens Municipaux
	- DRU prépare l'organisation des évaluations en profondeur	Responsable du DRU ou son assistant	
	- OREPA informe le DRU des matériaux de reconstruction nécessaire dans les URD et CTE	Directeur OREPA	Coordination avec directeur CTE,URD
	- CTE/URD : vérification des systèmes et des dégâts, réparations prioritaires; vidange des réseaux affectés, désinfection et chloration ; mobilisent des camions pour distribution d'eau dans les premières heures (ou indiquent besoins en camions à l'OREPA)	Directeur OREPA	Coordination avec directeur CTE,URD
	DRU convoque des réunions de coordination avec le Groupe EPAH	Responsable du DRU	Avec les partenaires du secteur
72h-fin d'urgence	Coordination de la réponse sectorielle – (eau, assainissement et promotion à l'hygiène) +	Responsable du DRU	A travers le Groupe EPAH en coordination avec OREPA et Direction d'Assainissement
	Analyse les évaluations approfondies (enquête améliorée des besoins) dans zones sinistrées pour intervention rapide	Responsable du DRU et son assistant	
	Demande aux partenaires EPAH d'envoyer les rapports des activités.	Responsable de l'information	Par email, papier, téléphone et SMS
	Suivi mené à des intervalles réguliers sur la situation EPAH dans les zones, camps, abris provisoires	Responsable de l'information	CTE, CAEPA, Projet Appui aux Mairies, Techniciens Municipaux
	Production et diffusion des rapports de situation	Responsable du DRU et responsable de l'information	
	Organisation des réunions de coordination Groupe EPAH avec les partenaires pour se répartir les tâches dans zones affectées et les abris provisoires	Responsable du DRU	En coordination avec responsable de l'information
	OREPA supervise les réparations d'urgence dans les zones affectées	Point Focal DRU a niveau OREPA	En coordination avec URD,CTE
Levée d'urgence	La Direction générale désactive la cellule de crise de la DINEPA	Directeur Général	En coordination avec la direction des opérations régionales
	Mise en place des projets de transition pour le relèvement ; identification des "leçons apprises" et diffusion du bilan de la réponse d'urgence aux partenaires	Responsable du DRU	Avec les partenaires humanitaires
	Renforcement des capacités DPC/ DINEPA pour une meilleure réponse communautaires aux urgences à venir	Responsable de DRU	Avec le responsable de formation

	Fermeture des activités d’urgence du Groupe EPAH	Responsable de DRU	
--	--	--------------------	--

	PARTENAIRES
- 72h Pré alerte 1	Désignation d’une personne point focale EPAH urgence. Révision et mise à jour des stocks. Vérification des moyens de communication. Vérification des équipes d’évaluation d’urgence.
- 48 h Pré alerte 2	Vérification sur les stocks. Vérification de composition d’équipe d’évaluation. Transmission de les informations à DRU.
- 24h Alerte 1	Participation au COUD/COUC si nécessaire. Transmission des informations à DRU.
-6h Alerte 2	Garantissez la direction pour l'administration d'information et la transmission d'information entre les partenaires. Garantissez la coordination avec autres partenaires dans les opérations.
-0-72h	Phase d’évaluation initial (multisectoriel) et réponse immédiate au cas d'urgence. Evaluation multisectoriel (avec DPC) et/ou évaluations sectoriels. Analyse et évaluation des informations. Elaboration de SITREP. Transmission de les informations à DRU.
72h-fin de l’urgence	Implémentation de réponse immédiate. Phase d’évaluation technique de l'impact et du besoin. Évaluation de données techniques. Réponse technique. L’évaluation de ressources disponibles selon les besoins réels et identification de ressources supplémentaires. Transmission de les informations à DRU.
Levee de l’urgence	Implémentation stratégie de sortie. Transmission de les informations à DRU.

6.7. Analyse des défis

Les principales défis identifiées par les partenaires du secteur WASH dans l’atelier de Décembre 2011, sont :

- Manque de coordination générale, et sur le terrain ;
- Les capacités des institutions nationales sont insuffisantes
- Le rôle du DRU et de la cellule de crise sont à détailler (procédures à développer) ;
- L’échange d’informations en temps réel (stocks, financements, ressources humaines, besoins) est faible et la chaîne de communication est à clarifier ;
- Les stocks de contingence sont insuffisants au niveau des CTE/URD ;
- La gestion des stocks doit être coordonnée ;
- L’implication des mairies dans la coordination des réponses doit être renforcée ;
- Les activités sont non harmonisées
- L’informations est dans différents formats = besoin de consolidation
- Contraintes logistiques à prévoir pour des interventions (Gonave, zone rurale)

- Inventaire d’actions préventives à développer
- Besoin de STANDARDS pour la réponse WASH
-
-
- ;
- L’ au niveau du département de l’Ouest reste ;
- La est – –
- ...

Cette liste a permis l’établissement d’un Plan d’Action (voir paragraphe suivant) pour consolider et améliorer le présent Plan de Contingence, d’ici la prochaine saison cyclonique.

7. Actions de préparation

Ces actions de préparation d coulent de l’identification des insuffisances (paragraphe précédent) pour le Département de l’Ouest.

Objectifs	Action à mener	Date limite	Responsable
1. Renforcer les capacités de la DINEPA pour la préparation et la coordination des urgences	1.1. Pérenniser/consolider le Groupe Technique pour le Plan de Contingence pour actualisation, révision régulière – et suivre la répliation dans les autres départements	Janvier 2012	DRU
	1.2. Finaliser/Valider les termes de référence du DRU (champ d’action) et de la cellule de crise de la DINEPA (avec entre autre des procédures claires d’activation et de fermeture)	Janvier 2012	DRU, UNICEF
	1.3. Renforcer les capacités du DRU et de la cellule de crise (matériel, formations)	Mars 2012	Intermon Oxfam, oxfam GB, UNICEF
	1.4. Identifier des points focaux de réponse à l’urgence au niveau de la DINEPA (OREPA, CTE, URD, CAEPA)	Mars 2012	DRU
	1.5. Prévoir les procédures d’évaluations des besoins WASH (qui ? comment ? où ?), l’organisation du contrôle de la qualité de l’eau dans les premières 72h, les messages WASH de sensibilisation	Mars 2012	DRU, intermon Oxfam, oxfam GB, CRS, UNICEF
	1.6. Plaidoyer pour le renforcement du DRU (et de ses différents services techniques – gestion de l’information, logistique, etc.)	Tout le temps	UNICEF, OCHA, DRU
2. Renforcer la coordination	2.1. Partager le Plan de Contingence finalisé avec	Dec 2012	DRU, UNICEF

partenaires	les partenaires		
	2.2. Identifier les points focaux au sein des partenaires qui participeront aux <u>réunions mensuelles</u> de prépa aux urgences	Janvier 2012	DRU, UNICEF
	2.3. Organiser des réunions mensuelles de préparation	Janvier 2012	DRU, UNICEF
	2.3. clarifier les mécanismes de coopération entre DINEPA (CTE, URD) et partenaires au niveau municipal (DPC, appui mairies)		DPC, PrAM, Intermon Oxfam, autorités locales
	2.4. Développer des plans de contingence sectoriel au niveau municipal		Intermon Oxfam ³ , autorités locales
	2.5. renforcer les capacités des CTE /URD pour la coordination des actions WASH sur le terrain		DRU, UNICEF
	2.6. Tester/ évaluer le mécanisme de coordination avec les autres clusters (santé, et logistique en priorité) au sein du COUD et au		OCHA, DPC
3. Améliorer l'échange des informations entre DINEPA et partenaires	3.1. Déterminer la chaîne de communication - -	Avril 2012	Cellule de gestion de l'info DRU, UNICEF
	3.2. Déterminer les procédures associées pour échanger les informations (<u>alerte</u> , état des stocks, site rep, etc.) entre DINEPA et partenaires du secteur	Avril 2012	Cellule de gestion de l'info DRU, UNICEF
	3.3. Identifier les moyens de communication entre la DINEPA et les partenaires pour échange d'information	Avril 2012	Cellule de gestion de l'info DRU, UNICEF
	3.4. Renforcer la capacité de la cellule de gestion de l'information d DRU	Avril 2012	UNICEF, OCHA
4. Meilleure gestion des stocks disponibles	4.1. Inventaire des stocks mis a jour régulièrement par le DRU en collaboration avec ses partenaires (cartographie)	Avril 2012	DRU, UNICEF, Intermon Oxfam, Oxfam GB
	4.2. Stocks minimums de contingence à	Avril 2012	DRU,

	établir au niveau des URD/CTE procédures d'utilisation des stocks clairs		intermon oxfam
	4.3. DRU/DINEPA doit identifier des zones de stockage pour pré-positionnement de stocks d'urgence : partager cette liste avec partenaires		UNICEF, DPC, DRU, cluster logistique, et partenaires...
5. Harmonisation des outils et des activités	5.1. Grille d'évaluation rapide des besoins WASH standardisée validée par la DINEPA et partagée avec les partenaires	Février 2012	DRU, UNICEF, Oxfam GB... et partenaires
	5.2. standards de l'intervention & objectifs opérationnels doivent être validés par la DINEPA et transmettre aux partenaires	Février 2012	DRU, Intermon Oxfam, UNICEF
	5.3. Standardiser les outils de collecte des informations et les diffuser aux partenaires (technical WG) et préciser les procédures d'évaluation co CTE/URD et acteur humanitaire + clarifier évaluation des situations dans les camps		DRU (dpt gestion de l'info)
	5.4. Etablir une base de données de RRD au niveau du secteur WASH (initiatives menées, études des vulnérabilités, etc.)	permanent	DRU